

# COMMUNE DE PINS-JUSTARET

## NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

**Sommaire :**

**I. Le cadre général du compte administratif**

**II. La section de fonctionnement**

**III. La section d'investissement**

**IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation**

### **I. Le cadre général du compte administratif**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune; elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le compte administratif constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant celle à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le compte administratif 2018 sera voté le 11 avril 2019 par le conseil municipal. Il pourra être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### **II. La section de fonctionnement**

#### **a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget

d'une famille: le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Cimetière, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 3 023 250.09 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

La masse salariale représente 45.9 % des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 2 549 739.22 euros

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux (1 838 071)
- Les dotations versées par l'Etat (554 904 €)
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (63 172.84 €)

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	726 676.85	Excédent brut reporté	198 040.75
Dépenses de personnel	1 170 017.74	Recettes des services	63 172.84
Autres dépenses de gestion courante	257 047.70	Impôts et taxes	1 838 071.50
Dépenses financières	128 200.47	Dotations et participations	825 636.96
Dépenses exceptionnelles	1 835.73	Autres recettes de gestion courante	39 946.41
Autres dépenses	146 010.22	Recettes exceptionnelles	21 558.42
Dépenses imprévues	0.00	Recettes financières	11.25
Total dépenses réelles	2 429 788.71	Autres recettes	32 212.07
Charges (écritures d'ordre entre sections)	119 950.51	Total recettes réelles	3 018 649.90
Virement à la section d'investissement	0.00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	4 599.89
Total général	2 549 739.22	Total général	3 023 250.09

### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2018:

. Taxe d'habitation :	18.42 %
. Taxe foncière sur le bâti :	19.12%
. Taxe foncière sur le non bâti :	103.33%

Le produit de la fiscalité locale s'est élevé à 1 838 071 €

### d) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat se sont élevées à 554 904 € soit une hausse de 0.8 % par rapport à l'an passé.

## III. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial: achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	645 111.08	Virement de la section de fonctionnement	0.00
Remboursement d'emprunts	172 318.69	FCTVA	59 821.28
Travaux de bâtiments	1 051 104.45	Mise en réserves	723 323.68
Acquisitions et petits travaux	122 477.35	Opération patrimoniales	16 572.00
Etudes	14 022.00	Taxe aménagement	112 864.37
Subvention d'équipement	31 699.83	Subventions	231 336.17
Charges (écritures d'ordre entre sections)	4 599.89	Emprunt	420 700.00
Autres	16 572.00	Produits (écritures d'ordre entre section)	119 950.51
Total général	2 057 905.29	Total général	1 684 568.01

c) Les principaux projets de l'année 2018 ont été les suivants :

- La seconde tranche des Ateliers Municipaux
- la troisième tranche de l'Agenda d'Accessibilité Programmée
- les travaux pour la rénovation énergétique de la Halle des sports
- un programme d'acquisitions et de travaux divers

d) Les subventions d'investissements reçues:

- du Département Pour le matériel informatique de la médiathèque une subvention de 967.24 €.
- Pour les travaux d'aménagements d'un bureau au 1° étage de la Mairie, une subvention de 4 951.20 € et pour le début des travaux des Ateliers Municipaux une première partie de subvention de 84 718.41 €.

#### IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement	2 825 209.34
Dépenses de Fonctionnement	2 549 739.22
Report 2017	198 040.75
<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT</b>	<b>473 510.87</b>
Recettes d'Investissement	1 684 568.01
Dépenses d'Investissement	1 412 794.21
Report 2017	-645 111.08
<b>SOLDE D'EXECUTION</b>	<b>-373 337.28</b>
R à R Recettes	404 823.43
R à R Dépenses	83 160.46
<b>SOLDE R à R</b>	<b>321 662.97</b>

BESOIN A COUVRIR : =

-51 674.31

b) Principaux ratios

Ratios	Valeur de la Commune	Moyenne de la strate
Recettes réelles de fonctionnement / population	540.07	839.00
Produit des impositions directes / population	404.69	464.00
Recettes réelles de fonctionnement / population	626.94	1020.00
Dépenses d'équipement brut / population	263.97	262.00
Encours de la dette / population	651.33	795.00
DGF / population	123.34	161.00
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	48.15 %	52.30 %
Dépense de fonct et rembt dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	92.25	90.30
Dépenses d'équipements brut / recette réelles de fonctionnement	42.10 %	25.70 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	103.89 %	77.90 %

c) Etat de la dette

Au 1/01/2018, le Capital restant dû s'élevait à 2 930 342.24 €.

L'année 2018 s'est caractérisée par la souscription de deux emprunts l'un de court terme contracté en préfinancement de FCTVA et de subventions pour un montant de 170 000 € de capital en juillet 2018 et un second de long terme de 250 000 € de capital en août 2018.

Par ailleurs, la Commune a procédé au service courant de la dette honorant une l'annuité de 300 696.38 € (172 318.69 € de capital et 128 377.16 € d'intérêts).

En 2018 l'emprunt n° 43 réalisé pour l'acquisition de la maison Vignoles est arrivé à extinction avec une dernière annuité de 15 244.90 €.

Au 31/12/2018, le capital restant dû était de 3 178 023.55 €.

Fait à Pins-Justaret le 4 avril 2019

Le Maire,

Jean-Baptiste CASETTA

